

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ AUTOCHTONE (PSEFA) - PLACES D'AFFAIRES

OBJECTIF DU PROGRAMME

L'objectif du Programme de soutien à l'entrepreneuriat féminin autochtone (PSEFA) - volet *place d'affaires* est de soutenir financièrement les femmes entrepreneures autochtones dans leurs démarches visant à avoir **accès à des locaux adéquats pour exploiter leur entreprise**.

AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE

L'aide financière pourrait être utilisée de deux façons, soit:

1. Permettre la réalisation du projet directement, si le coût le permet;
2. Être utilisé comme mise de fonds par la promotrice, dans le cadre d'un montage financier.

Il s'agit d'une aide financière non remboursable, dont un maximum de **30 000 \$** pourrait être accordé, par projet.

ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

Conditions générales

Pour être admissible au programme, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être une femme membre d'une Première Nation du Québec **ou**
Être une entreprise détenue et contrôlée par une majorité de femmes membres d'une Première Nation du Québec;
- Avoir un projet d'affaires existant ou en démarrage au Québec;
- Être inscrite aux services d'accompagnement de la CDEPNQL

Les secteurs d'activités suivants ne sont pas admissibles au programme : jeux de hasard, sexe, alcool, drogues et tabac.

Exemples de coûts admissibles

Sans s'y limiter, voici des exemples de coûts admissibles :

- Construction d'un bâtiment;
- Acquisition d'un bâtiment ou d'un terrain;
- Amélioration locative ou rénovation d'un local existant;
- Aménagement d'un espace dédié à l'entreprise dans une résidence privée;
- Construction d'une annexe à une résidence privée dans le but d'exploiter une entreprise;
- Aide au loyer lors de la période de démarrage d'un nouveau projet d'affaires.

DÉPÔT ET ANALYSE DES DEMANDES

Le programme est ouvert en continu. Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée. Un comité d'approbation analyse toutes les demandes reçues, à raison de quatre rencontres par an ou jusqu'à épuisement des fonds de l'année encourue.

CRITÈRES DE SÉLECTION

La sélection des projets et le montant de la contribution seront évalués selon les critères suivants :

- La nature du projet et sa pertinence dans son milieu;
- L'impact socioéconomique auprès des femmes autochtones;
- Le besoin financier;
- La viabilité du projet.

DOCUMENTS À FOURNIR

Pour un nouveau projet d'affaires, voici les documents à fournir :

- Formulaire dûment rempli;
- Plan d'affaires;
- Prévisions financières (3 ans);
- Preuve de statut autochtone;
- Soumissions justifiant les coûts associés au projet.

Pour un projet d'affaires existant :

- Formulaire dûment rempli;
- Résultats financiers des dernières années;
- Prévisions financières (3 ans);
- Preuve de statut autochtone;
- Soumissions justifiant les coûts associés au projet;
- Plan d'affaires (au besoin).

FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME

Étape 1

Compléter le formulaire [Programme de soutien à l'entrepreneuriat féminin autochtone - place d'affaires](#).

Étape 2

Soumettre le formulaire rempli accompagné de tous les documents requis ci-haut, selon votre situation.

Étape 3

Attendre la décision du comité d'approbation de la CDEPNQL.

Étape 4

Si la demande est acceptée, les modalités de versement seront convenues avec l'entrepreneure.